

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du 11 avril 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le onze avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°4b

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentées : Mme Christèle COURSAT, Mme Zohra HAMZAOUI, Mme Aïcha RAZOUKI

Etaient absents : Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**Affectation des résultats constatés au Compte Administratif 2022 du Budget
Restauration**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats du Compte Administratif 2022 du budget Restauration,
- Vu le Compte de Gestion du comptable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Affecte les résultats bruts comme suit :

Pour mémoire

Excédent de fonctionnement antérieur (002)		42 826.21
Déficit d'investissement antérieur (001)		125 892.97

Solde d'exécution de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	61 091.43	
Recettes d'investissement	15 813.52	
	Solde d'exécution de l'exercice	-45 277.91
Déficit ou excédent antérieur	125 892.97	
	Solde d'exécution cumulé (Article 001 BP)	80 615.06

Restes à réaliser au 31 décembre

RAR dépenses	1 725.36	
RAR recettes	0.00	
	Solde des Restes à Réaliser	-1 725.36

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	80 615.06	
Rappel du solde des restes à réaliser	-1 725.36	
	Besoin de financement total	0.00

Résultat de fonctionnement à affecter

Recettes de fonctionnement	612 524.92	
Dépenses de fonctionnement	646 826.67	
	Résultat de l'exercice	-34 301.75
	Excédent ou déficit antérieur	42 826.21
	Total à affecter	8 524.46

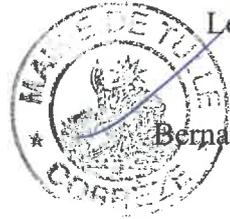
AFFECTATION

Couverture besoin financement de l'investissement (Article 1068 BP)	0.00
Affectation complémentaire en réserves (Article 1068 BP)	0.00
Reste sur excédent de fonctionnement (Article 002 BP)	8 524.46

2 - Ces sommes ont été reprises au Budget Restauration - exercice 2023.

3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Bernard COMBES



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 19 AVR 2023
Date et ref de l'accusé de réception : 19 AVR 2023

D4B - M012023